EXPOSITION PHOTO

la photo!

Le **Contrat de Quartier Aïre-Le Lignon** vous invite à venir découvrir le palmarès du concours photos

à la Maison Chauvet-Lullin

du 2 au 4 mai

Vernissage vendredi 2 mai à 18h

Exposition:

Samedi 3 mai de 14h à 18h

Dimanche 4 mai de 14h à 17h

Le palmarès est publié sur les liens suivants:

Les Lauréats Les finalistes Toutes les photos

* Le photographe reste propriétaire de ses images. Il autorise toutefois le service de la culture à en faire usage à fins d'illustrations.

COMMUNICATION POUR LES PARTICIPANTS/ES AU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Nous remercions tous les concourants/es d'avoir participé au concours photographique qui a été prolongé jusque au 15 janvier 2014.
Le jury se réunira en février et le palmarès sera affiché sur ce site. Les dates pour l'exposition à la Maison Chauvet-Lulin, probablement après Pâques, seront communiquées ultérieurement!

Donnez à voir la beauté et la singularité de la commune de Vernier, que vous vous trouviez à Vernier, au Lignon, aux Libellules, à Balexert, àCointrin, à Châtelaine ou aux Avanchets. Participez au concours du Contrat de Quartier d'Aïre - Le Lignon.

Envoyez-nous vos images sur le site du Contrat de Quartier Aïre – Le Lignon www.cq-aire-lignon.ch avant le **15 septembre 2013**
.

Les 30 meilleures images seront exposées au mois de novembre dans le cadre prestigieux de la maison Chauvet-Lullin et feront l'objet d'une diffusion sous forme de carte postale. Les lauréats bénéficieront d'un tirage et d'un montage de haute qualité de leurs oeuvres.

Règlement du concours:

Thème:

Vernier: Bonheur de vivre. Les images envoyées avoir été réalisées sur la commune de Vernier

Conditions:

La participation est gratuite. Les concurrents peuvent présenter jusqu'à 10 photos.

Seules les photos envoyées au format JPG seront prises en considération

Les photos doivent être chargées sur le site du Contrat de Quartier Aïre – Le Lignon www.cq-aire-lignon.ch

. L'envoi implique que le concurrent a lu et approuvé les conditions réglementaires du concours.

La date limite des envois est fixée au **dimanche 15 septembre à minuit.**

Contenu

Le sujet de la photo doit être tout public, sans contenu violent, obscène, raciste, politique, religieux, offensant la morale, se rapportant à l'alcool, au tabac ou à la drogue. Il ne doit pas être constitutif d'infraction pénale. Chaque participant-e est donc entièrement responsable du contenu des images qu'il envoie. Attention, en cas de présence de personnes sur les photos, une autorisation de celles-ci, ou de leur représentant légal pour les mineurs, est nécessaire.

Jury

Tous les envois seront soumis à un jury souverain composé de professionnels de l'image, du monde des arts et des médias. Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques et les décisions seront sans appel.

Les photos lauréates seront présentées dès le 20 septembre 2013 sur le site du Contrat de Quartier d'Aïre - Le Lignon www.cq-aire-lignon.ch

Prix

Les 30 lauréats bénéficieront d'un tirage professionnel ainsi que d'un montage en format 40 x 60 cm.

Par ailleurs les cinq premiers concurrents recevront un prix dont la nature sera définie au mois d'août 2013.

Diffusion

Les images lauréates seront diffusées:

- Sur le site Contrat de Quartier d'Aïre - Le Lignon www.cq-aire-lignon.ch .
- Sous forme de cartes postales vendues lors de l'exposition

Le photographe reste propriétaire de ses images. Il autorise toutefois le Contrat de Quartier d'Aïre - Le Lignon à en faire usage à fins d'illustration ou de promotion dans le cadre de l'association. Dans ce cas son nom sera mentionné lors de la publication.

L'organisateur du concours décline toute responsabilité en cas d'utilisation illégale du droit à l'image des participant-e-s

Adhésion

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement publié sur le site www.cq-aire-lignon.ch

Formulaire d'inscription

Cliquez ici .